



Commission Départementale des Terrains et Equipements

Présents

Président : M. Jean BERTHY

Membre : MM. Michel GAUVIN - Maurice BOISNOIR

Excusé : M. François THISSERANT représentant du comité directeur

PV du 14 septembre 2021

Ville de Yerres :

Stade Léo Lagrange NNI 916910202

Deux représentants de la CDTIS du DEF se présenteront le mardi 28 septembre 2021 à 10h30 pour visiter les installations susnommées. Merci de mettre les installations en configuration de match et le libre accès aux vestiaires. De fournir le plan de l'aire de jeu à l'échelle 1/200ème, le plan de situation et le plan des vestiaires.

Ville de Yerres

Stade Léo Lagrange NN916910202

Suite à la visite des deux représentants de la CDTIS du DEF le 17 août 2021 en présence de M. GESTEL représentant le service des sports de la mairie de Yerres. Le contrôle n'a pu être effectué car le terrain n'était pas en configuration de match.

Ville d'IGNY :

Stade des bois brûlés NNI 913120102

Deux représentants de la CDTIS du DEF se présenterons le jeudi 7 octobre 2021 à 10h30 pour visiter les installations susnommées. Merci de mettre le terrain en configuration de match et le libre accès aux vestiaires. De fournir le plan de l'aire de jeu à l'échelle 1/200ème, le plan de situation et le plan des vestiaires.



Ville de PALAISEAU :

Stade François COLLET NNI 914770103

Un représentant de la CDTIS du DEF se présentera le lundi 11 octobre à 20h pour effectuer le contrôle de l'éclairage du terrain susnommé. La CDTIS du DEF demande à la ville de Palaiseau de marquer les 25 points et l'en remercie.

Ville de VILLEBON :

Suite au courrier de la Mairie de Villebon du 12 février 2021, pour une demande de dérogation, la CDTIS du DEF accorde au club de Villebon 524904 une dérogation pour ses seniors D2 et seniors D5, de jouer leurs rencontres sur le terrain synthétique et ce jusqu'au 30 novembre 2021.